

DEPARTEMENT DE LA MEUSE  
ARRONDISSEMENT DE COMMERCY  
CANTON DE VAUCOULEURS  
COMMUNE DE SAULVAUX

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
EN DATE DU 15 MAI 2026  
EN REUNION ORDINAIRE**

Nombre de conseillers

- en exercice : 11
- présents : 9
- votants : 10

L'An deux mil vingt-six, le 15 mai à vingt heures et trente minutes,  
le Conseil Municipal de la Commune de Saulvaux  
étant réuni au lieu ordinaire de ses séances  
après convocation légale  
sous la présidence de Mme BIGEREL Elise, Maire.

Etaient présents : BIGEREL Elise, DEPP Anita, ETIENNE Gilles, GAUCHOTTE Patrice, LECOMTE Thierry, LEROUX Gérald, MARC Jocelyne, PRESSON Evelyne, ROLIN Julien  
Absents excusés : LEROUX Sophie, PREVOST Michel  
Pouvoirs : PREVOST Michel à BIGEREL Elise

Date de la convocation : 7 mai 2026

Date de l'affichage : 8 juin 2026

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil ; Mme PRESSON Evelyne ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée.

**Délibération n°20-2026**

**Objet : Avis sur le projet éolien MENAUCOURT/ CHANTERAINNE porté par l'entreprise VOLKSWIND**

La société WOLKSWIND demande l'autorisation environnementale de construire et d'exploiter un parc de 6 éoliennes et 1 postes de livraison sur la commune de Chanteraine. Le préfet de la Meuse invite le conseil municipal de SAULVAUX à donner son avis sur le projet.

Après avoir pris connaissance du document de présentation du projet.

Considérant l'importance des énergies renouvelables, et notamment l'énergie éolienne, pour la transition énergétique et la lutte contre le réchauffement climatique,

Considérant que l'éolien participe à l'indépendance et la sécurité énergétique de la France par l'exploitation d'une ressource locale, propre et inépuisable,

Considérant que le projet éolien se situe à plus de 4km des premières habitations de VAUX LA PETITE,

Considérant que la commune de Saulvaux a régulièrement été informée de l'évolution du projet par les représentants d'Energie Meusienne tout au long de son développement,

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, transmis au représentant de l'Etat le 8 juin 2026, affiché le 8 juin 2026

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal donne un AVIS FAVORABLE (avec 2 abstentions)**

Et CHARGE Madame le Maire en exercice, Elise BIGERREL, de transmettre une copie de la présente délibération à la Préfecture de la Meuse.

**Fait et délibéré à la date ci-dessus**

**Le Maire  
Elise BIGERREL**

